

**AVIS INTERNET DE DROIT FRANÇAIS**  
**OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS**

Paris, le 28 juillet 2023

**1- Introduction des gates :**

L'Autorité des marchés financier a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place d'outil de gestion de la liquidité et en particulier les gates. Ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique du fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.

La société de gestion du fonds a fait le choix d'intégrer les gates dans le fonds listé ci-dessus.

**2- Modification de l'annexe précontractuelle SFDR :**

Par ailleurs, des précisions ont été apportées dans l'annexe SFDR de votre Fonds quant à la méthodologie d'OSTRUM AM pour la prise en compte des PAI (principales incidences négatives) et quant au traitement des activités liées au gaz et au nucléaire.

En conséquence, les parties suivantes de l'annexe SFDR sont modifiées :

- Rubrique : “Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?” : détail des niveaux de prise en compte des PAI (comme indiqué dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum AM) sur 4 points : la mesure quantitative des PAI, les indicateurs ESG et de droits humains, les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum AM et la politique d'engagement et les campagnes d'engagement d'OSTRUM AM.
- Rubrique “Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?” : Insertion dans l'annexe des informations sur l'investissement du Fonds dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE.

Ces informations sont mises à jour dans l'Annexe SFDR annexée au Prospectus de votre Fonds.

**Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023.**

Les documents d'information clé (DIC) et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS

E-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)

Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé en français et en néerlandais, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que du service financier belge CACEIS Bank, Belgium Branch. Avenue du port 86C b320, B-1000 Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.